



SÉCURITÉ
NOVATECK

Sécurité Novateck est une petite entreprise familiale spécialisée en alarme incendie, systèmes de sécurité et plans d'urgence. Établie depuis 2007, l'entreprise connaît depuis les 8 dernières années une croissance notable de son carnet de clients, de ses ventes, ainsi que de son nombre d'employés. Tu es intéressé à t'investir au sein d'une entreprise prospère et en pleine croissance? **Joins-toi à notre équipe jeune et dynamique!**



1419 Rue Michelin, Laval



www.securitenovateck.com



recrutement@securitenovateck.com

TECHNICIEN EN ALARME INCENDIE

Nous sommes présentement à la recherche d'une personne motivée par la diversité des tâches, débrouillard de nature et cherchant à s'investir sur le long terme.

Si tu cherches à fuir la routine et à rejoindre une 2^e famille dans laquelle t'épanouir, nous t'attendons avec impatience!

EXIGENCES ET ATOUTS

- DEP en installation et entretien de systèmes de sécurité
- Minimum de 2 années d'expérience en alarme incendie
- Permis de conduire valide
- Bonne maîtrise de la langue française orale et écrite
- Disponibilité sur des quarts de jour et de soir
- **Atouts** : carte de la CCQ (apprenti), BSP et CFAA

APERÇU DE TON QUOTIDIEN

- Effectuer des inspections de réseaux avertisseur incendie, de système d'éclairage d'urgence et d'extincteurs.
- Remplir des rapports d'inspections et émettre des suggestions au besoin selon les réglementations en vigueur.
- Effectuer des réparations, des remplacements et des entretiens suite aux inspections.
- Répondre à des appels de services en alarme incendie, alarme intrusion, intercoms et cartes d'accès.
- Faire de la programmation et des inspections S537 pour nos partenaires électriciens.
- Assister un compagnon sur des projets d'installation (carte CCQ nécessaire).
- Effectuer ponctuellement des bons de travail après chaque projet via l'application Mobile Punch.
- Assurer une semaine sur 6 en récurrence sur les appels d'urgence 24/7.

POURQUOI SÉCURITÉ NOVATECK?

- ✓ Horaire du lundi au vendredi (repos la fin de semaine)
- ✓ 1 mois de vacances par année (Construction)
- ✓ Assurances collectives payées à 50% par l'employeur
- ✓ REER collectif avec cotisations de l'employeur
- ✓ Équité des salaires et augmentations annuelles
- ✓ Party de Noël et autres activités entre employés
- ✓ Déclaration min. d'heures CCQ (maintien de la carte)
- ✓ Vêtements corporatifs et souliers de sécurité payés
- ✓ Camion d'entreprise, laptop et cellulaire fournis
- ✓ Formations et permis payés (Mircom, DAR, CFAA)

** Notez que l'usage du masculin a été employé sur ce présent document afin de simplifier sa lecture. **



Nous sommes impatients de faire votre connaissance !